

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD jusqu'à 20h00, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h25, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Thierry BROSSARD à partir de 20h00 (Pouvoir donné à Anne FERRER) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h25 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Nathalie LALLEMAND

OBJET : Acquisition du logis des Ourneaux auprès de l'EPFNA

Le Maire expose.

Par délibération du 5 juillet 2019, le conseil municipal a accepté l'acquisition par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), pour le compte de la Commune, d'un ensemble immobilier bâti, sis 67 rue de la Poste à Echiré, cadastré section AI n°256 (4019 m²), appartenant à M. et Mme SAINT-MARTIN pour le prix de 650 000 euros.

L'acte de vente a été signé le 11 décembre 2019.

Cette acquisition s'est inscrite dans le cadre de la convention d'adhésion-projet Cœur de Bourg, signée le 14 octobre 2010 entre la Commune d'Echiré, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et l'Etablissement Public Foncier (EPF), modifiée par 5 avenants successifs.

Conformément à l'avenant n°4 signé le 16 août 2022, la commune s'est engagée à racheter le logis des Ourneaux avant la fin d'année 2024.

Cette acquisition s'inscrit aujourd'hui dans le cadre de la réhabilitation du Logis des Ourneaux (notamment pour sa partie Ouest pour la chapelle et le ballet) et son intégration au projet de chauffage par géothermie d'un ensemble de bâtiments communaux de proximité avec la création d'une boucle d'eau tempérée (espace socio culturel Lionel Bénier, ancienne Poste, ex chai et logis des Ourneaux).

Le Maire a sollicité l'avis des Domaines.

Vu l'accord entre l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) et la Commune sur les conditions et modalités de la cession,

Sous réserve de l'avis des Domaines à intervenir,

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'accepter l'acquisition de l'ensemble immobilier bâti, sis 67 rue de la Poste à Echiré, cadastré section AI n°256 pour une superficie totale de 4019 m², propriété de l'EPF de Nouvelle-Aquitaine, pour le prix de 660 000,48 € HT soit 661 992,07 € TTC ;**
- **d'acter que les frais d'acte sont à la charge de la Commune d'Echiré ;**
- **de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature des documents nécessaires à cette acquisition et de l'acte définitif de vente à intervenir en l'étude de Maître Kristel COURT, Etude SYAGE, 45 allée de Chartres 33000 BORDEAUX, notaire commun aux deux parties.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 15 mars 2024

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Nathalie LALLEMAND

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 21 MARS 2024
Notifié ou publié le : 22 MARS 2024